

ZEN FOUR

1. PROPRIETES

La nouvelle formule du ZEN FOUR est dans odeur à l'utilisation. Elle s'applique facilement et ne gêne pas l'utilisateur.

Très puissant décapant et désincrustant des parois des fours, friteuses et plaques de cuisson.

Elimine les dépôts carbonisés et desséchés de graisses et autres matières organiques.

Se rince facilement. S'utilise à chaud et à froid.

S'utilise sur les graisses des grils, rôtissoires, fours, pianos, grills, etc. ...

(Attention vérifier les contre-indications des fabricants)

2. MODE D'EMPLOI

Vaporiser le produit pur.

Laisser agir de 10min à 30min selon les salissures.

Rincer à l'eau.

Peut également s'utiliser en trempage dilué de 2 à 5%.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect	<i>Liquide limpide incolore</i>
pH à 1%	<i>>11,5 +/-0,5</i>
Densité (20°)	<i>1,10 +/- 0,02</i>
Contient, parmi d'autres composants (règlement CE N°648/2004)	<i>Inférieur à 5% : agent de surface anionique, agent de surface non ionique, agent de surface amphotère, EDTA</i>

4. CONDITIONNEMENT

Carton de 4 x 5L

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI

Attention : ce nouveau produit sans odeur n'en reste pas moins un produit très actif, il faut donc utiliser les moyens de protection appropriés (gants, masque). Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0416) : +33(0)3 83 22 50 50

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : +33(0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur simple demande.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet des nos meilleurs connaissances sur le sujet. Elles en sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 19.12.2013).